



72 Rue de la Mairie - 27380 Amfreville-les-Champs



02 32 49 71 65 / 07 50 67 45 25



- Mairie [mairie.amfrevilleleschamps@orange.fr](mailto:mairie.amfrevilleleschamps@orange.fr)
- Communication Mairie [com.alc27380@gmail.com](mailto:com.alc27380@gmail.com)
- Panneau Pocket <https://www.panneaupocket.com>
- Voisins Vigilants <https://www.voisinsvigilants.org/>
  
- Site internet : <http://www.amfreville-les-champs27.fr/>

### Ouverture au public

**Mardi : de 16h00 à 18h30**

**Vendredi : de 17h00 à 18h30**



Dépôt de dossiers d'urbanisme sur rendez-vous auprès du secrétariat  
Rencontre des élus sur rendez-vous.

# 1. Résultat des élections

Le maire tient d'abord à vous remercier pour la confiance que vous lui avez renouvelé pour ce 3<sup>e</sup> mandat.

<https://elections.letelegramme.fr/resultats-municipales-2026/eure-27/amfreville-les-champs/>

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 du 15 mars 2026

Accédez aux résultats dans votre département, votre commune, ...



ACCUEIL | France | Eure | Amfreville-les-Champs

### Résultats d'Amfreville-les-Champs au 1<sup>er</sup> tour

PREMIER TOUR 2026

SECOND TOUR 2026

Joël CORDIER

n.d. - CONTINUONS À DYNAMISER NOTRE COMMUNE

169 voix

11 sièges 100,00 %

▼ Détail de la liste

<b>Conseillers municipaux:</b>	7. Philippe CAUCHARD
1. Joël CORDIER	8. Alice HUCHET
2. Françoise DEBONNE	9. Laurent BOURGOIT
3. Alexandre THIBAUT	10. Sylvie VIEUBLE
4. Sandrine BUTEAU LEMIERÉ	11. Pierre ROLIN
5. Emmanuel PIETTE	
6. Marjolaine GUERARD	(E.C) élus au conseil communautaire

MAIRE SORTANT : JOEL CORDIER



Sièges municipaux à pourvoir : 11

Sièges communautaires à pourvoir : 0

Population municipale : 447

ABSTENTION 45,08%



**PARTICIPATION**

**54,92%**

386 inscrits

212 votants

169 exprimés

43,78%

16 votes blancs

7,55%

27 votes nuls

12,74%

**Installation du nouveau Conseil Municipal le 20 mars 2026**



Maire

1<sup>ère</sup> adjointe

2<sup>ème</sup> adjoint

3<sup>ème</sup> adjointe

Joël Cordier

François Debonne

Alexandre Thibaut

Sandrine Buteau



Une présentation du conseil municipal sera faite à l'occasion de la **cérémonie du 8 mai**.

## 2. Vitrines

### Vitrines



Eglise / cimetière



Carrefour  
rue de la Mairie /  
Rte des Andelys



Mairie Boite à livres



Ancienne vitrine du  
Cimetière bientôt sur  
aire de loisirs

1

Afin de faciliter la communication il existe **4 vitrines** :

- **à l'église** : plans du cimetière avec un fichier comportant les n° des concessions par ordres chronologique et alphabétique, le règlement du cimetière ainsi que les informations paroissiales
- **à l'angle de la route des Andelys et rue de la mairie** : avec le plan de la commune et autres informations communales.
- **Près de la boîte à livres** : diffusion pour la commune
- **Ces deux dernières serviront d'affichage public**. Donc si vous avez des informations à communiquer, il faut les envoyer par mail ou les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie. Une personne ira les afficher.
- Enfin la dernière (qui était au cimetière) sera implantée sur **l'aire de loisirs** avec la règlementation de cet espace ainsi que celle du boudrome et de sa mare.

Elles s'ajoutent aux panneaux d'affichage sous l'abri bus mairie.

### 3. Sécurité routière



Si nous avons des chicanes, c'est que **personne ne respectait les 50km/h**. Maintenant toute la commune est passée à 30 km/h max. Le radar pédagogique a enregistré des entrées à 130 km/h et sorties à 150 km/h.

Depuis la mise en place des chicanes, ce radar permet d'obtenir des statistiques des vitesses entrée / sortie et du nombre de véhicules sous forme de moyennes qui sont en baisse !

Nous constatons une diminution significative du bruit pour les riverains de la RD126.

#### Historique :

#### Sécurisation Route des Andelys RD 126 : CHICANES ou ECLUSES

La route des Andelys a été rénovée vers les années 2010 par l'ancienne municipalité et les problèmes de vitesse donc de sécurité sont arrivés vu la ligne droite de cette route sujette à avantager la vitesse.

J'ai été élu en 2014 et j'ai fait installer une limitation à 30 Km/h pour les véhicules supérieurs à 3.5 t (peu efficace). Ensuite j'ai commencé les démarches auprès du département pour interdire les PL supérieurs à 19 t. hors trafic local soit 400 PL/jour notamment des containers !

En décembre **2017**, soit après 3 ans j'ai obtenu cette interdiction par 2 arrêtés de la commune et du département avec la mention « **Desserte locale** » entre le passage à niveau au carrefour de la RD 321 et la commune d'Ecouis.

L'itinéraire officiel passe donc via la RD321 par le rondpoint de Fleury sur Andelle vers Ecouis **soit 14 km, 14 mn des 2 cotés.**

Nous sommes donc passés à 50 PL par jour composés principalement par le transport de l'eau de PIERVAL, des céréales du silo de Houville, des pommes de terre des fermes environnantes. Normalement nous n'avons pas de betteraviers mais des resquilleurs (containers, livraisons).

Coté sécurité les ralentisseurs ne sont pas adaptés dicit le département à cause du bruit engendré par les véhicules.

#### Action sécurisation et réduction de la vitesse :

Après 3 ans de discussions avec le département, en fin d'année **2022**, j'ai fait reculer les panneaux d'agglomération entrée / sortie du village de 100 m afin de permettre aux usagers de réduire leur vitesse pour arriver à 50 km/h près des habitations et y inclure des chicanes (peu efficace). Des chicanes provisoires ont été installées en test en entrée / sortie du village.

**L'efficacité n'est plus à démontrer !** Mais les véhicules reprennent de la vitesse et sont à 80 km/h au niveau des passages piétons.

*Des essais de nouvelles chicanes au centre du village ont été réalisés mais désapprobation des riverains d'où l'intérêt de passer en zone 30 km/h.*

Concernant les remarques sur les vitesses, les arrêtés non respectés, croyez-moi, souvent je communique avec la Gendarmerie de Fleury. La fréquentation des Poids Lourds non autorisés (hors desserte locale) diminue fortement.

## Message de la gendarmerie :

Contrôle effectué dans le centre de Amfreville pendant presque 2h :

- 4 PL verbalisés pour non-respect de l'arrêt
- 1 VL verbalisé vitesse (80 km/h)

Mon pouvoir de police m'oblige à mettre en sécurité les administrés sans action directe sur les infractions des usagers de la route.

Bien sûr toutes ces actions font l'objet de délibérations votées par le Conseil Municipal.

- **Vous pouvez prendre lecture des documents CEREMA**

[https://www.cerema.fr/fr/actualites/tour-horizon-ville-30-europe#:~:text=Elle%20a%20introduit%20une%20limitation,\(20%20%25%20du%20r%C3%A9seau\).&text=A%20Munich%2C%20en%20Allemagne%2C%20la,%C3%A0%20M%C3%BCnster%20en%20juillet%202021.](https://www.cerema.fr/fr/actualites/tour-horizon-ville-30-europe#:~:text=Elle%20a%20introduit%20une%20limitation,(20%20%25%20du%20r%C3%A9seau).&text=A%20Munich%2C%20en%20Allemagne%2C%20la,%C3%A0%20M%C3%BCnster%20en%20juillet%202021.)

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/ville-30-ou-zone-30-pourquoi-telles-mesures-laquelle-choisir>

**Le risque d'accident dû à la vitesse excessive et le non-respect du code de la route est bien plus dangereux que les chicanes !**

## 4. Patrimoine

Nous rappelons que l'assemblée générale de l'association Culture Environnement et Patrimoine a lieu **vendredi 27 mars 18 H 15 dans la Salle du Tilleul.**

**Présence de Monsieur LEPEUPLE, ingénieur des bâtiments de France qui présentera son bilan sanitaire de notre église.**

Il est important pour le village de sauvegarder ce patrimoine que représente cette église qui bénéficie d'un beau de point de vue, richesse de notre village.

Aussi si vous avez à cœur de sauvegarder ce patrimoine vous avez deux possibilités pour faire un don.

- Via la fondation du patrimoine :

[Eglise Saint-Pierre d'Amfreville-les-Champs | Fondation du patrimoine](#)

**Même une somme modique pourra faire avancer la cagnotte en ligne.**

Ou si vous préférez vous donnez directement à l'association. Par ce biais cela aide à préserver non seulement l'église mais également le patrimoine et l'environnement du village (mares, chemins etc).

Des bulletins sont disponibles en mairie ou contacter directement la messagerie CEPA :

[cepa.alc@orange.fr](mailto:cepa.alc@orange.fr)

Les deux bénéficient d'une réduction d'impôt.